



## Copie à publier aux annexes du Moniteur belge après dépôt de l'acte

Rŧ

Mc F



Déposó / Regula

8 8 MAI 2013

au groffe du tribonette de l'entreprise

francophone de Bruxeiles

N° d'entreprise : 720.985.162

Dénomination

(en entier): Association des Tunisiens de Benelux

(en abrégé): TOUNESNA

Forme juridique: ASBL

Siège: Avenue Charles Quint 57, 1083 Ganshoren

Objet de l'acte: Dissolution de l'asbl TOUNESNA

Procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire de dissolution

tenue à Koekelberg le dimanche 24/03/2019 à 14h00

Le président chargé de présider la séance est Monsieur DJEBABLI Mohamed

Le secrétaire de séance chargé de la rédaction du procès-verbal est Monsieur NAIMI Larbi

## Présents :

- DJEBABLI Mohamed
- LETIFI Said
- HASSAYOUN Lenda
- NAIMI Larbi
- BOUZOUMITA Hédi

Après avoir constaté que l'assemblée était en nombre pour siéger, le président ouvre la séance à 14h05.

Ordre du jour de l'assemblée générale de dissolution-

Le président rappelle l'ordre du jour de la présente assemblée :

.1)Accueil et mot du président ;

2) Motifs de la dissolution de l'ASBL;

3)Démission du conseil d'administration,

Résolutions

1) Accueil et mot du Président

Le président accueille les membres et introduit l'assemblée générale.

2) Motifs de la dissolution de l'ASBL

Le président expose les raisons pour lesquelles la demande de dissolution de l'ASBL est portée à l'ordre du jour.

Le texte de l'ailocation du président est joint en annexe au présent procès-verbal.

3) Approbation des comptes et décharge aux administrateurs

L'assemblée générale a décidé à l'unanimité de donner décharge au conseil d'administration

L'ASBL n'a effectué aucun acte

l'asbl ne possède au moment de la dissolution ni actif, ni passif

4) Discussion et vote sur la dissolution volontaire de l'ASBL

Le président demande si quelqu'un a un avis à donner sur la proposition de dissolution volontaire de l'association.

La discussion fait ressortir les points suivants :

Désolation de dissolution...

Eviter la confusion et l'amalgam de nom de l'asbl en cette année d'élection en Tunisie

Le président propose de passer au vote et constate que le quorum de présence de deux tiers des membres présents est atteint.

Le vote se passe à bulletin secret.

L'assemblée générale décide à l'unanimité des voix des membres présents de dissoudre l'association.

5) Démission du conseil d'administration,

L'assemblée générale ayant voté la dissolution, elle décide de mettre fin au mandat des administrateurs et vote leur décharge à l'unanimité des voix des membres présents

Les administrateurs démissionnaires sont les suivants

DJEBABLI Mohamed TLILI né le 01-05-1944 Avenue Charles quint 57, 1083 Ganshoren nuémro au registre national : 44.05.01.221.2

HASSAYOUN Lenda née le 23-03-1987 Avenue de Limburg 290, 1780 Wemmel

nuémro au registre national: 87.03.23.476.03

TAIEB Said né le 03-07-1940 Peter Benoitstraat29, 1800 Vilvoorde

nuémro au registre national: 40.07.03.199.18

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Le secrétaire lit le procès-verbal de l'assemblée générale, lequel est approuvé à .l'unanimité des voix des membres présents et signé par les membres et mandataires

Le Secrétaire

**NAIMI** Larbi

Fait à Ganshoren le 28 Avril 2019

Réservé au Moniteur belge

Volet B - Suite

## Mot du président à l'AG de l'asbl TOUNESNA

Le 24/03/2019 à 14h00

Motif de dissolution

Une autre association a été créée en Flandre après la nôtre et porte le même nom TOUNESNA Une confusion sur le public cible pourrait engendrer de graves conflits et nuira à la bonne marche de la notre

Le public des tunisiens de Flandre constitue une part importante de notre public cible et nos intérêts seront gâchés par la confusion de nom

Ce serait plus judicieux de penser à une autre solution pour rendre un service de qualité à notre communauté tunisienne du Benelux

Mentionner sur la dernière page du Volet B :

<u>Au recto</u>: Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter l'association, la fondation ou l'organisme à l'égard des tiers

Au verso: Nom et signature